

Contrôle sanitaire

“ Quelques chiffres ”

16
communes
concernées

151
baignades
en eau de mer

2 690
prélèvements échelonnés
de mai à fin septembre



La qualité des eaux de baignade fait l'objet d'une surveillance sanitaire. L'Agence régionale de la santé (ARS) réalise le contrôle sanitaire des eaux de baignade.

Au-delà de l'organisation de la surveillance analytique durant la saison estivale, de la gestion des alertes et des épisodes de pollution en lien avec le maire responsable de l'eau de baignade, l'ARS assure l'information des collectivités ainsi que des usagers. Elle présente le classement de la qualité des eaux de baignades en application de la réglementation en vigueur (*Directive européenne 2006/7/CE*). Les sites classés en qualité « insuffisante » font l'objet d'un suivi particulier de l'ARS visant à assurer la mise en place d'interdictions temporaires en cas de pollution et de travaux correctifs sur les sources de pollutions afin d'améliorer la qualité de l'eau à moyen terme. Les sites en qualité insuffisante à la fin de la saison 2021 pour lesquels les mesures de gestion ne sont pas satisfaisantes feront l'objet d'une fermeture la saison suivante.

La réglementation encourage les gestionnaires à réaliser des fermetures préventives pour éviter l'exposition des baigneurs aux épisodes de pollution à court terme. Ces fermetures préventives des plages témoignent d'une bonne gestion si ces épisodes ne sont pas trop fréquents. Elles ont pour but de garantir que la qualité de l'eau de baignade est satisfaisante en permanence quand la baignade est autorisée.

Un site Internet dédié à la qualité des eaux de baignade permet d'accéder directement en « temps réel » durant la saison estivale aux résultats des contrôles, ainsi qu'aux informations relatives à l'équipement dont disposent les plages :

<http://baignades.sante.gouv.fr>



Sur la plage, hors de l'eau, il existe de nombreux risques pour la santé : les brûlures du soleil, la déshydratation, les malaises dus à la chaleur, les allergies, les blessures avec des bris de verre, etc. Pour profiter pleinement de la baignade, tout en réduisant les risques d'accident et en évitant de nombreux désagréments, consultez les conseils de prévention sur le site Internet de l'ARS Paca :

www.paca.ars.sante.fr (Rubrique : *Votre santé* > *Santé environnement* > *Eaux* > *Eaux de baignade*).

Contact : ars-paca-dt06-sante-environnement@ars.sante.fr



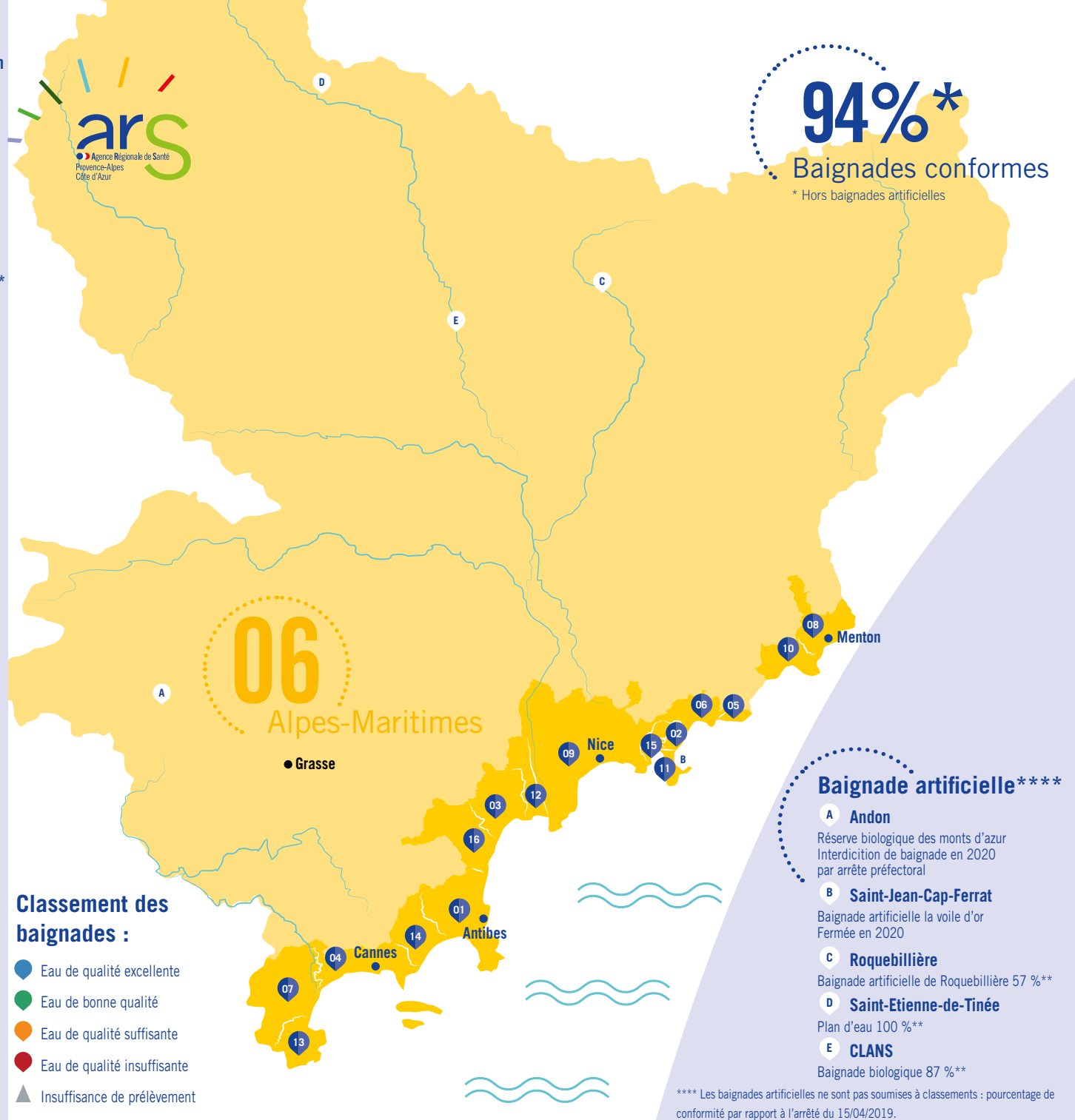
Qualité des de eaux de baignade

dans les Alpes-Maritimes

Saison 2021

(classements calculés sur la base des analyses de 2017 à 2020)

- 01 Antibes**
 - Antibes les Pins Est
 - Antibes les Pins Ouest
 - Cap d'Antibes
 - Fontonne Est
 - Fontonne Ouest
 - Fort carre
 - Garoupe Est
 - Garoupe Ouest
 - Grande plage Juan les Pins
 - Hollywood
 - La Gravette
 - La Salis
 - Le Ponteil
 - Les Groules
 - Les Ondes
 - Limite commune Ouest
 - Limite de commune Est
 - Marineland
 - Plage du Crouton
 - Pont Dulys
 - Ponton Courbet
 - Port Gallice
 - Square Gould
- 02 Beaulieu-sur-Mer**
 - Fourmis
 - Petite Afrique
 - Petite Afrique Est
- 03 Cagnes-sur-Mer**
 - Du port
 - Entree du port
 - Face église
 - Hippodrome
 - Hôtel de la Serre
 - Le Galion
 - * Le Grand Large
 - Le Mogador
 - Neptune
 - Tonneau
- 04 Cannes**
 - Bijou
 - Carlton
 - Chantiers navals
 - Du trou
 - Font de Veyre
 - Gabres
 - Gare marchandises
 - Gazagnaire
 - Grand hôtel
 - Ile Ste Marguerite Est
 - Ile Ste Marguerite Ouest
 - Midi
 - Moure rouge
 - Nouveau palais
 - Riou
 - Rochers de la Bocca
 - St Georges
 - Sud aviation
- 05 Cap d'Ail**
 - Mala
 - Marquet
 - Pissarelles
- 06 Eze**
 - Cote Port Silva Maris
 - Est Silva Maris
 - Eze
 - Eze Est
 - Marco Polo
- 07 Mandelieu-la-Napoule**
 - Chateau
 - Dauphins
 - Fuon Marina
 - La rague
 - La raguette
 - Robinson
 - Sable d'or
- 08 Menton**
 - Borrigo
 - Carei
 - Fossan
 - Garavan Est
 - Gorbio
 - Sablettes Est
 - Sablettes Ouest
- 09 Nice**
 - Aubry Lecomte
 - Bambou
 - Beau rivage
 - Blue beach
 - Carras
 - Castel
 - Centenaire
 - Coco beach
 - Fabron
 - Florida
 - Forum
 - Galion
 - Lanterne
 - ▲ La paiolle
 - La réserve
 - Lenal
 - Lido
 - Magnan
 - Militaire
 - Neptune
 - Opera
 - Paillon épi
 - Poincare
 - Ruhl
 - Sainte-Hélène
 - Sporting
 - Voilier
- 10 Roquebrune-Cap-Martin**
 - Beach
 - Bertelo
 - Bon voyage
 - Cabbe
 - Côte Ouest
 - Golfe bleu
 - La buse
 - Les sirènes
 - L'arme
 - Roquebrune
 - Solenzara
- 11 Saint-Jean-Cap-Ferrat****
 - Espalmador
 - Fosses
 - Fossettes
 - La rague
 - Nouveau port
 - Paloma
 - Passable
- 12 Saint-Laurent-du-Var**
 - Beach Club
 - Cousteau
 - *** Lansberg non classée en 2020 (baignade fermée)
 - Les Flots Bleus
 - Les Vespins
- 13 Théoule-sur-Mer**
 - Chateau
 - La Figueirette
 - La gare
 - Pointe de l'aiguille
 - Suveret
 - Vallon de l'autel
- 14 Vallauris**
 - Barraya
 - Jeunes
 - Midi Centre
 - Midi Est
 - Midi Ouest
 - Mirandole
 - 1^{ère} année de classement
 - Pascalin
 - Poste CRS
 - Tetou
- 15 Villefranche-sur-Mer**
 - Jeunes
 - La Darse
 - Marinieres
 - Ouest
- 16 Villeneuve-Loubet**
 - Centre nautique
 - La batterie
 - La fighière
 - Loup
 - Marina
 - Maurettes
 - Vaugrenier



* Baignade interdite par arrêté municipal jusqu'en juin 2021.

** Commune mise en demeure d'élaborer les profils des zones de baignade par arrêté préfectoral du 27 mars 2020. Saint Jean Cap Ferrat : les 6 zones de baignade de la commune ont été interdites par arrêté préfectoral du 2 juin 2020.

*** Baignade interdite par arrêté municipal du 7 mai 2020.